PLAN D'ACTION 2011-2012 (HORIZON 2012)

DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

(FEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
OBJECTIFS ET PRIORITÉ 2011-2012	6
Objectifs poursuivis par le FEÉ dans son Plan d'action 2011-2012 Priorité d'action du FEÉ	6 7
SUIVIS DE LA DÉCISION D-2010-144 DE LA RÉGIE	7
CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET ÉTABLISSEMENT DES CAS TYPES	8
TAUX D'ACTUALISATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2011-2012	9
MODIFICATION AU CALCUL DU TEST DU PARTICIPANT	10
CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE	10
LES PROGRAMMESPFR 160 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu	
PS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire	
PS 150 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire	13
PS 151 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautairedans les bâtiments à vocation sociocommunautaire	14
CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE	16
LES PROGRAMMESPR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT)	16
PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainagedrainage	17
MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (CII)	17
LES PROGRAMMES	
PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces	
PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau	
PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage	21

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION	21
Réalisations	21 23
PLAN D'ÉVALUATION	23
GESTION ET COMMERCIALISATION	24
Gestion du FEÉ	24
Commercialisation	25
Sensibilisation	25
CONCLUSIONS	25
ANNEXE A: TABLEAUX ET FIGURE	28
TABLEAU 1 : PRÉVISIONS 2011-2012 DU FEÉ	29
FIGURE 1 : COÛTS DES MESURES EN \$/m3 ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE	30
TABLEAU 2 : ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2011-2012	
TABLEAU 3 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG	
TABLEAU 4 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$	33
TABLEAU 5 : TESTS DE RENTABILITÉ 2011-2012	
TABLEAU 6 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES	35

SOMMAIRE

- 2 Le Plan d'action 2011-2012 du Fonds en efficacité énergétique (« le FEÉ ») propose des
- investissements d'un montant total de 4 160 430 \$ pour mettre en œuvre dix programmes
- d'efficacité énergétique qui génèreront des économies annuelles de l'ordre de 2 189 102 m³ de
- 5 gaz naturel au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.
- Dans le marché résidentiel, le FEÉ propose deux programmes qui permettront de réaliser des
- ⁷ économies nettes de 38 207 m³. Pour la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire, il
- propose quatre programmes qui produiront des économies nettes de 145 205 m³. Finalement,
- 9 le FEÉ prévoit quatre programmes pour la clientèle CII (commercial, institutionnel et industriel)
- de la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») qui permettront d'économiser
- 2 005 690 m³ au cours de la période 2011-2012. Le Tableau 1, à l'annexe A, présente ces
- 12 prévisions avec plus de détails.
- En 2011-2012, le FEÉ prévoit dépenser 513 448 \$ pour la gestion et la commercialisation de
- ses programmes. À ces dépenses, il faut ajouter 20 000 \$ pour des activités de sensibilisation.
- Le ratio \$/m³ de gaz naturel économisé est de 0.07 \$ pour l'ensemble des programmes
- proposés pour l'année 2011-2012. Les programmes destinés à la clientèle résidentielle affichent
- un ratio moven de 0.16 \$/m³ alors que celui des programmes pour la clientèle à faible revenu et
- sociocommunautaire est de 0,12 \$/m³. En ce qui concerne le secteur CII, le ratio moyen prévu
- est de 0.06 \$/m³. Cette année à l'instar du PGEÉ de Gaz Métro ces calculs tiennent compte des
- 20 économies d'énergie nettes attendues et de la durée de vie des mesures. Ils tiennent
- 21 également compte de tous les coûts des programmes pour lesquels ces économies sont
- prévues (aide financière, gestion, commercialisation et sensibilisation). La Figure 1, présentée à
- 23 l'annexe A, permet de visualiser par programme le coût des mesures en \$/m³ économisé sur
- 24 leur durée de vie.
- 25 Le Tableau 2 de l'annexe A présente l'allocation du budget 2011-2012 du FEÉ entre les
- différents tarifs de distribution de Gaz Métro tandis que les Tableaux 3 et 4 présentent la
- 27 réduction des externalités environnementales en kilogramme et en dollars pour l'année 2011-
- 28 **2012**.

INTRODUCTION

1

- La Régie de l'énergie (« la Régie ») a autorisé la création du FEÉ le 5 octobre 2000¹ avec
- 3 comme mandat de réaliser des programmes et des activités en efficacité énergétique auprès
- 4 des clients de Gaz Métro ou de consommateurs en voie de le devenir. Le 3 mars 2004, de
- 5 même que le 26 avril 2007, la Régie a rendu deux autres décisions² renouvelant ce mandat.
- 6 La mission du FEÉ consiste à réaliser des projets et des interventions en efficacité énergétique
- 7 complémentaires au champ d'action du Plan global en efficacité énergétique (« le PGEÉ ») de
- 8 Gaz Métro. Ses activités visent le marché résidentiel tout comme le marché affaires dans des
- 9 proportions qui s'approchent sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux
- marchés. De plus, il donne priorité aux interventions qui sont effectuées chez les clients
- résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation communautaire ou sociale (pour la
- part affectée au secteur résidentiel) ou présentent un aspect novateur³. Enfin, ses programmes
- portent essentiellement sur des travaux qui touchent l'enveloppe des bâtiments et sur des
- 14 technologies moins connues comme les systèmes de chauffage solaire ou les systèmes de
- récupération de la chaleur des eaux de drainage.
- Ses avoirs sont administrés par Gaz Métro et un comité de gestion⁴, composé d'un candidat
- 17 extérieur et de représentants nommés par la Corporation des propriétaires immobiliers du
- 18 Québec (CORPIQ), le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), Option
- consommateurs (OC), le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du
- 20 Québec (RNCREQ), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ),
- 21 Gaz Métro (Gaz Métro), Stratégie Énergétique Association québécoise de lutte contre la
- 22 pollution atmosphérique (SÉ / AQLPA), l'Union des consommateurs (UC) et l'Union des
- municipalités du Québec (UMQ), a pour mandat, entre autres, de développer son plan d'action
- 24 annuel.

² D-2004-51, D-2007-47

¹ D-2000-183, R-3425-99

³ Le terme novateur inclut non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières financières pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

⁴ Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

- Le présent document, expose d'ailleurs le Plan d'action 2011-2012 du FEÉ. Il présente les 1
- objectifs et les priorités du FEÉ pour la période allant du 1er octobre 2011 au 2
- 30 septembre 2012. 3
- Toutefois, contrairement aux Plans d'action précédents élaborés par le FEÉ, le Plan 4
- d'action 2011-2012 présente des prévisions de dépenses et d'économies d'énergie pour une 5
- seule année plutôt que sur trois ans. 6
- Cette présentation tient compte de la décision de la Régie, portant sur le rapport d'évaluation, 7
- l'encadrement du processus d'entente négociée et les frais de la Phase 15 de la demande de 8
- renouvellement du Mécanisme incitatif, qui précise que le FEÉ devrait cesser ses activités le 9
- 10 30 septembre 2012, à la fin du Mécanisme incitatif en cours :
- « La Régie demande au Groupe de travail de soumettre, à la fin du Mécanisme et dans le 11
- cadre du dossier tarifaire 2012, un plan d'action prévoyant la dissolution du FEÉ. »⁶ 12

OBJECTIFS ET PRIORITÉ 2011-2012

Objectifs poursuivis par le FEÉ dans son Plan d'action 2011-2012 14

- Pour l'année 2011-2012, le FEÉ prévoit reconduire intégralement tous ses programmes, sans 15
- aucun changement, à l'exception de son programme Nouvelles technologies et projets de 16
- démonstration pour lequel il n'accepte plus de nouvelles demandes et ne fait plus de promotion 17
- depuis le 28 février 2011. Toutefois, malgré le retrait de ce programme, le FEÉ demande à la 18
- Régie d'autoriser le budget nécessaire pour lui permettre de respecter ses engagements 19
- financiers envers les promoteurs dont les projets sont en cours. Le FEÉ prévoit verser au cours 20
- de l'année 2011-2012 des montants d'aide financière à des promoteurs dont le projet se 21
- 22 terminera au cours de l'année 2011-2012 et d'autres montants à des promoteurs dont le projet
- se poursuivra après le 30 septembre 2012. Si l'on tient compte de cette exception, le Plan 23
- d'action 2011-2012 du FEÉ s'inscrit entièrement dans le prolongement de son Plan d'action 24
- 25 2010-2011.

⁵ D-2010-116, R-3693-2009

⁶ Décision de la Régie, D-2010-116, R-3693-2009, page 35

- Le FEÉ propose également de continuer à consacrer une partie de son budget à des activités
- de sensibilisation qui permettent de rejoindre plus efficacement certains créneaux de marché et
- de susciter une participation plus importante à ses programmes dans des milieux très ciblés.
- 4 Plus spécifiquement, le FEÉ se donne trois objectifs pour l'année 2011-2012 en plus de ses
- 5 objectifs habituels:

6

7

8

9

- Continuer à offrir des services de qualité, rapides et efficaces aux clients de Gaz Métro dans tous les secteurs jusqu'à la dissolution du FEÉ.
- Préparer le transfert éventuel de ses activités et de chacun de ses programmes au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro.
- Collaborer avec le PGEÉ de Gaz Métro pour que la dissolution du FEÉ ait le minimum
 d'impact auprès des clients.

12 Priorité d'action du FEÉ

- Le FEÉ propose une seule priorité d'action pour l'année 2011-2012:
- Atteindre les cibles fixées pour chacun des programmes.
- 15 Plusieurs modifications importantes ont été apportées aux programmes du FEÉ au début de
- 16 l'année 2010-2011⁷. Ces changements, principalement au niveau des aides financières, ont
- 17 commencé à présenter un impact dans le marché au cours de cette même année, mais ils
- devraient avoir un impact encore plus significatif au cours de l'année 2011-2012.

SUIVIS DE LA DÉCISION D-2010-144 DE LA RÉGIE

- 20 « La Régie retient les taux d'opportunisme proposés par le FEÉ en suivi de la décision D-
- 21 2009-156, à l'exception de ceux des programmes PR330-Aide financière à l'achat de
- 22 fenêtres certifiées ENERGY STAR® et PC420-Rénovation. Pour le PR330-Aide financière à
- 23 l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR®, la Régie retient le taux initial
- 24 d'opportunisme de 39 %, obtenu en évaluation, jusqu'à ce qu'un autre cycle d'évaluation
- 25 ou des résultats spécifiques permettent au FEÉ d'ajuster ce taux. Pour le PC420-

Original : 2011.04.29

⁷ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 phase 2, page 59

1 Rénovation, la Régie fixe un taux d'opportunisme de 30 %, jusqu'à ce que les résultats d'évaluation soient disponibles. »8 2

3 4

5

6

7

8

11

14

16

17

19

21

23

26

Pour donner suite à la décision de la Régie, le FEÉ a appliqué les taux d'opportunisme autorisés à chacun de ses programmes dont un taux de 39 % pour son programme d'aide financière à l'achat et l'installation de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 et un taux de 22 % pour son programme de rénovations éconergétiques PC 420 dans le secteur affaires, ce taux ayant été déterminé dans le cadre du processus d'évaluation de ce programme.

9 10

« Compte tenu qu'aucune demande spécifique à cet effet n'a été soumise, la Régie maintient la valeur des jetons de présence versés aux membres du comité de gestion du FEÉ à 500 \$ par réunion. »9

12 13

Pour donner suite à la décision de la Régie, le FEÉ a maintenu la valeur des jetons de présence versés aux membres du COGE à 500 \$. Il a également demandé aux membres du COGE de rembourser les sommes versées en trop pour les rencontres tenues entre le 1eroctobre et le

4 novembre 2010. 15

CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET ÉTABLISSEMENT DES **CAS TYPES**

Les cas types pour les différents programmes du FEÉ sont établis en fonction des données 18

fonction de l'augmentation du nombre de participants. 20

Quant aux économies unitaires, elles sont définies en fonction de données qui peuvent être

historiques des participants. Ils sont mis à jour et ajustés chaque année, si nécessaire, en

22 fournies par le fabricant de la technologie utilisée ou obtenues lors d'études du potentiel

technicoéconomique. Lorsque les données proviennent d'un fabricant, elles sont validées par

un tiers indépendant lorsque cela est possible ou par les experts du FEÉ. Ces économies 24

peuvent aussi varier en fonction du choix des mesures installées par les participants, plus 25

particulièrement dans les programmes de rénovation. Les économies unitaires sont alors

ajustées pour refléter davantage la réalité. 27

⁸ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 phase 2, page 61

- De plus, les coûts, les surcoûts ainsi que les pratiques et normes dans le marché évoluent
- 2 rapidement et doivent faire l'objet d'un suivi constant.
- 3 Toutefois, dans son Plan d'action 2011-2012, le FEÉ n'a apporté aucun changement aux
- 4 économies unitaires et aux cas types de ses programmes outre ceux ayant reçu l'aval de la
- 5 Régie dans le cadre du Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de
- 6 Gaz Métro¹⁰. Le FEÉ estime que de nouvelles révisions n'amélioreraient que très peu la
- 7 précision des données qu'il utilise et croit qu'elle n'est pas nécessaire au moment où les
- 8 ressources du FEÉ diminuent. Il est important de rappeler que les économies unitaires et les
- 9 cas types utilisés par le FEÉ ont pratiquement tous été revus ou actualisés lors de la
- préparation de son Plan d'action 2010-2011 au moment où des changements significatifs ont
- 11 été proposés à plusieurs programmes. Il faut aussi souligner que les dernières données
- disponibles sur les participants sont moins pertinentes dans la mesure où elles couvrent l'année
- 2009-2010, soit l'année qui a précédé les changements apportés aux programmes du FEÉ.
- Le Tableau 8 de l'annexe A présente donc à nouveau les différents paramètres des cas types
- pour chacun des programmes du FEÉ.

TAUX D'ACTUALISATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2011-2012

- Le FEÉ propose, comme le fait le PGEÉ de Gaz Métro, d'utiliser pour l'année 2011-2012 un
- taux réel d'actualisation de 4,53 % pour le calcul des tests de rentabilité de ses programmes.
- 19 Ce taux correspond au taux du coût du capital prospectif autorisé par la Régie pour
- 20 l'année 2010-2011 de 6,53 %¹¹ moins un taux d'inflation de 2 %¹².
- Le taux d'inflation retenu renvoie, pour sa part, à la politique monétaire de la Banque du
- 22 Canada qui vise à maintenir l'inflation au taux de 2 %, soit le point médian de la fourchette cible
- de 1 à 3 %. Ce taux pourrait cependant être révisé advenant une modification de la politique de
- la Banque du Canada ou de la constatation d'écarts importants entre l'inflation réelle et la cible
- 25 de 2 %.

16

Original: 2011.04.29

⁹ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 Phase 2, page 62

¹⁰ Rapport de la Régie, Suivi 2011 des évaluations des programmes d PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro

¹¹ D-2010-149, R-3720-2010.

¹² http://www.bankofcanada.ca/fr/cpi-f.html

- Les tests de rentabilité présentés au Tableau 5 de l'annexe A ont donc été calculés avec un
- 2 taux d'actualisation de 4,53 %.

3

MODIFICATION AU CALCUL DU TEST DU PARTICIPANT

- 4 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ désire apporter une modification à la méthode de calcul du test
- 5 du participant (TP) qu'il utilise depuis ses débuts, comme le fait le PGEÉ de Gaz Métro.
- 6 Gaz Métro a constaté que pour les fins du calcul de ce test l'aide financière offerte aux
- 7 participants était comptée deux fois. La première fois, elle était calculée comme un bénéfice
- pour le participant et la seconde fois, elle était déduite du coût incrémental de la mesure, ce qui
- 9 conduisait à une surévaluation des résultats du TP.
- Le FEÉ propose donc, comme Gaz Métro, de modifier la méthode de calcul du TP dès le
- présent dossier tarifaire et de considérer les coûts incrémentaux complets.

12 CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE

- Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose de conserver son nouveau programme d'aide
- 14 financière à l'achat et l'installation de système de récupération de chaleur des eaux de drainage
- 15 (« RCED ») PFR 160 pour les ménages à faible revenu même si le nombre de participants est
- très limité. Ces ménages n'ont pas accès à cette mesure dans le cadre du programme
- résidentiel du FEÉ PR 360 parce qu'ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour
- 18 payer la partie du coût du projet qui n'est pas couverte par l'aide financière. Le programme
- d'installation gratuit de RCED pour les ménages à faible revenu du FEÉ permet de lever cet
- 20 obstacle.
- Le FEÉ propose également de poursuivre son programme sociocommunautaire de rénovations
- 22 éconergétiques PS 120 qui s'adresse aux coopératives et aux OSBL d'habitation ainsi qu'aux
- organismes sociocommunautaires. À deux dollars par mètre cube de gaz naturel économisé,
- 24 l'aide financière offerte couvre la majorité des surcoûts inhérents aux travaux entrepris dans le
- cadre de ces projets de rénovations éconergétiques.

- Le FEÉ propose aussi de conserver, sans changement, son programme d'installation de RCED
- 2 PFS 150 ainsi que son programme d'installation de système de chauffage solaire de l'air ou de
- 3 l'eau PS 151, tous deux offerts aux organismes sociocommunautaires, aux coopératives et aux
- 4 OSBL d'habitation.
- 5 Le FEÉ croit toujours qu'il est souhaitable d'économiser des mètres cubes de gaz naturel en
- 6 utilisant de l'énergie thermique renouvelable dans tous les immeubles et bâtiments, incluant le
- 7 secteur sociocommunautaire où il faut tenir compte du manque de ressources financières.
- 8 L'aide financière pour l'installation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de
- 9 drainage et de systèmes de chauffage solaire continuera d'être accessible autant pour les
- projets de nouvelles constructions que pour les projets de rénovation de bâtiments existants.
- Les aides financières offertes pour ces deux programmes continueront d'être basées sur les
- mètres cubes de gaz naturel économisés afin d'éviter une surenchère potentielle dans le
- marché en ce qui a trait aux coûts d'achat et d'installation des produits reconnus par le FEÉ.
- 14 Cette façon de faire permet de se détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation
- 15 et de se concentrer sur l'efficacité des mesures comme base de calcul des montants versés.

LES PROGRAMMES

16

PFR 160 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu

- 19 <u>Description du programme</u>
- 20 Ce programme vise à réaliser des économies de gaz naturel auprès des ménages à faible
- 21 revenu, un groupe de clients qui ne participent pas au programme d'achat et d'installation de
- 22 RCED pour le secteur résidentiel pour des raisons économiques, mais qui y contribuent
- 23 financièrement par l'intermédiaire de la tarification. Il vise également à diminuer la facture
- d'énergie mensuelle des clients dont la situation économique est précaire.
- 25 Participants
- Le nombre de participants prévu en 2011-2012 est de quinze. Ils doivent être propriétaires
- d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex et être responsables du paiement de la
- facture de gaz naturel pour le chauffage de l'eau domestique. Les seuils de faible revenu

- utilisés pour qu'un ménage soit admissible au programme sont les seuils de faible revenu 2010
- 2 avant impôt de Statistique Canada.
- 3 Aide financière
- 4 L'aide financière offerte par le FEÉ couvre la totalité des coûts pour l'achat et l'installation du
- 5 système le plus efficace pouvant techniquement être installé pour un montant maximum de
- 6 1 200 \$ par participant.

7 PS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire

- 9 <u>Description du programme</u>
- 10 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage de l'air par l'intégration de
- mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique touchant l'enveloppe des bâtiments dont le
- chauffage est au gaz naturel.
- 13 Participants
- 14 Ce programme s'adresse aux organismes sociocommunautaires à but non lucratif qui viennent
- 15 en aide à une clientèle défavorisée en offrant des services de logements, comme les
- 16 coopératives et les OSBL d'habitation, ou d'autres types de services.
- Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
- responsables de la facture énergétique.
- Dans le cas des coopératives d'habitation, le projet conjoint de Gaz Métro, du FEÉ et de la
- 20 Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
- 21 (« FÉCHIMM ») « Coops efficaces » devrait être renouvelé jusqu'à la fin du mois de décembre
- 22 2011. Il permettra de rejoindre directement la clientèle ciblée pour lui faire connaître les
- 23 programmes en efficacité énergétique et lui assurer un accompagnement lors des projets de
- 24 rénovation majeurs.
- Une entente de collaboration semblable avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation
- 26 (« RQOH ») devrait également être renouvelée jusqu'à la fin du mois de décembre. Ce projet
- 27 permettra, lui aussi, de rejoindre les organismes concernés.

- En ce qui a trait à la clientèle à vocation sociocommunautaire, il s'agit d'une clientèle difficile à
- 2 identifier par les listes d'adresses de Gaz Métro. Ces organismes sont la plupart du temps
- 3 locataires des bâtisses où sont situés leurs bureaux et donc peu enclins à entreprendre des
- 4 travaux de rénovation. Ils font plutôt l'objet d'activités de promotion très ciblées.
- 5 Aide financière
- Le FEÉ maintient son aide de 2 \$/m³ de gaz naturel économisé pour les travaux portant sur
- 7 l'enveloppe du bâtiment.
- 8 Si le participant désire installer une nouvelle technologie dans son projet de rénovation, il pourra
- 9 le faire en participant au programme PS 150 ou au programme PS 151.
- Le FEÉ limite l'aide financière qui peut être versée dans le cadre de ce programme en fonction
- du coût des mesures. Cette limite est fixée à 75 % du coût total des mesures implantées lors du
- projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

PS 150 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire

- 15 Description du programme
- 16 Ce programme vise à encourager l'implantation de RCED afin de réaliser d'importantes
- formaliste description de la formaliste de la formaliste
- important. Il vise autant les projets de rénovation que les projets de nouvelle construction. Il
- 19 permet de réduire les frais d'exploitation des bâtiments ou de réduire les coûts de logement des
- 20 résidents.

13

- 21 Il est également complémentaire à d'autres programmes. Tout projet de nouvelle construction
- 22 peut ainsi combiner l'aide financière versée dans le cadre du programme Novoclimat de l'AEÉ
- et celle octroyée par le FEÉ à l'installation d'un système de RCED permettant de diminuer la
- 24 consommation d'énergie. Il en est de même pour les projets de rénovation qui peuvent
- combiner l'aide financière à l'amélioration de l'enveloppe PS 120 du FEÉ et celle versée pour
- 26 l'installation d'un système de RCED.
- 27 Les RCED permettent de réaliser des économies d'énergie quantifiables et fiables même si
- certaines études de mesurage sont toujours nécessaires. Le FEÉ a d'ailleurs réalisé deux

- projets de mesurage dans des immeubles multilocatifs à vocation sociocommunautaire à la
- 2 suite de l'installation de récupérateurs de la chaleur des eaux de drainage.

3 Participants

- 4 Le FEÉ offre de l'aide financière pour l'achat et l'installation d'un système de RCED aux
- 5 organismes sociocommunautaires à but non lucratif qui viennent en aide à une clientèle
- 6 défavorisée en offrant des services de logements, comme les coopératives et les OSBL
- 7 d'habitation, ou d'autres types de services.
- 8 Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
- 9 responsables de la facture énergétique.

10 Aide financière

- Le FEÉ continuera d'offrir 3,50 \$/m³ de gaz naturel économisé afin de tenir compte du caractère
- 12 novateur de ces technologies et de diminuer la barrière financière présente dans ce secteur à
- 13 vocation sociale.
- 14 Cette façon de faire permet de se détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation
- et de se concentrer sur l'efficacité des mesures, par exemple le calcul des montants versés.
- Le FEÉ limite l'aide financière qui peut être versée dans le cadre de ce programme en fonction
- du coût des mesures. Cette limite est fixée à 75 % du coût total des mesures implantées lors du
- projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

PS 151 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire

21 Description du programme

- 22 Ce programme vise à encourager l'implantation de système de préchauffage solaire de l'air ou
- de l'eau dans les projets de rénovation ou de nouvelle construction. Tout projet de nouvelle
- 24 construction peut ainsi combiner l'aide financière versée dans le cadre du programme
- 25 Novoclimat de l'AEÉ et celle octroyée par le FEÉ pour l'installation d'un système de
- préchauffage solaire de l'air ou de l'eau qui permet d'augmenter le rendement énergétique du
- 27 bâtiment.

19

- Il en est de même pour les projets de rénovation qui peuvent combiner l'aide financière à
- 2 l'amélioration de l'enveloppe (PS 120) et celle versée pour l'installation d'un système de
- 3 chauffage solaire de l'air ou de l'eau.
- 4 Participants
- 5 Ce programme s'adresse aux organismes sociocommunautaires à but non lucratif qui viennent
- 6 en aide à une clientèle défavorisée en offrant des services de logements, comme les
- 7 coopératives et les OSBL d'habitation, ou d'autres types de services.
- 8 Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
- 9 responsables de la facture énergétique.
- 10 <u>Aide financière</u>
- Le FEÉ offre 6 \$/m³ de gaz naturel économisé pour compenser la disparition de l'incitatif
- 12 financier offert par Ressources naturelles Canada (RnCan) le 1^{er} octobre 2010 et pour diminuer
- la barrière financière présente dans ce secteur à vocation sociale. Pour favoriser l'implantation
- de ces technologies novatrices dans les bâtiments des organismes sociocommunautaires, il
- faut tenir compte des ressources financières limitées dont ils disposent.
- L'aide financière proposée est basée sur l'efficacité des mesures afin de se détacher des prix
- 17 fluctuants dans le marché de la rénovation.
- Le cas type utilisé pour les analyses de rentabilité est basé sur les données historiques
- disponibles pour le programme PC 440 solaire (air) dans le secteur affaires en considérant que
- 20 les principales caractéristiques des projets dans ces deux secteurs sont relativement
- 21 semblables, particulièrement pour les bâtiments multilocatifs.
- Le FEÉ limite l'aide financière qui peut être versée dans le cadre de ce programme en fonction
- du coût des mesures. Cette limite est fixée à 75 % du coût total des mesures implantées lors du
- 24 projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

1 CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE

- 2 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose de poursuivre, sans nouvelles modifications, son
- programme de remplacement de fenêtres et portes-fenêtres par des produits de fenestration
- 4 plus performants certifiées ENERGY STAR® PR 330.
- 5 Il propose de continuer à accorder des aides financières différentes selon les zones climatiques
- 6 où sont situées les résidences des participants au programme.
- 7 Le FEÉ propose également de poursuivre, sans changements, son programme d'aide
- 8 financière à l'installation d'un récupérateur de la chaleur des eaux de drainage dans le marché
- 9 résidentiel. Cette technologie récente commence à pénétrer le marché de la rénovation et de la
- construction neuve et nécessite toujours un soutien financier important.

11 LES PROGRAMMES

12 PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT)

- 13 Description du programme
- 14 Ce programme vise à encourager financièrement le choix des fenêtres et portes-fenêtres à haut
- rendement énergétique homologuées ENERGY STAR® lors des travaux de rénovation.
- 16 Un des objectifs poursuivis par le FEÉ, dans le cadre de ce programme, est d'informer les
- clients de Gaz Métro des caractéristiques inhérentes à une fenêtre ou une porte-fenêtre à haut
- rendement énergétique tout en les incitant à se procurer ce type de produit.
- 19 Participants
- 20 Le nombre de participants à ce programme pour l'année 2011-2012 devrait augmenter
- 21 légèrement par rapport à l'année précédente dans la mesure où le nombre de fenêtres et
- 22 portes-fenêtres homologuées ENERGY STAR® dans chaque zone climatique continuera à
- 23 augmenter.
- 24 Aide financière
- 25 Le FEÉ offre aux clients résidentiels de Gaz Métro dont la résidence est située dans la zone
- climatique B une remise de 6 \$ par pied carré de fenêtres et portes-fenêtres remplacées par
- des fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR®, jusqu'à un maximum de 600 \$ par

- résidence ou logement. Aux clients résidentiels dont la résidence est située dans la zone
- 2 climatique C, il offre plutôt une remise de 10 \$ par pied carré de fenêtres et portes-fenêtres
- remplacées, jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par résidence ou logement.

PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage

- 6 Description du programme
- 7 Ce programme vise à encourager financièrement l'installation de récupérateurs de la chaleur
- 8 des eaux de drainage dans le marché résidentiel.
- 9 Participants
- 10 Le nombre de participants prévu pour l'année 2011-2012 devrait augmenter par rapport à
- l'année 2010-2011 en raison des efforts de commercialisation importants réalisés en 2009-2010
- et en 2010-2011, mais également en raison du lancement d'un nouveau programme pour les
- constructeurs de maisons par Hydro-Québec.
- 14 Aide financière
- L'aide financière offerte par le FEÉ varie en fonction de l'efficacité de l'unité installée : 250 \$
- pour les unités avec une efficacité de 30 à 42 % et 400 \$ pour les unités avec une efficacité de
- 17 plus de 42 %.

18

MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (CII)

- 19 Le FEÉ propose de conserver tous les programmes offerts aux clients affaires de Gaz Métro. Il
- 20 propose de reconduire, sans modifications, son programme d'aide à la construction de
- 21 nouveaux bâtiments efficaces PC 410 pour continuer de stimuler la participation des clients de
- 22 ce secteur en les incitant à investir dans la construction des bâtiments à valeur ajoutée au
- 23 niveau de l'efficacité énergétique.
- Le FEÉ propose également de continuer à soutenir les clients qui réalisent des projets de
- 25 rénovations éconergétiques en continuant à offrir, sans changement, le programme d'aide
- 26 financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments PC 420 qui suscite le
- 27 plus de participation de la part des clients depuis quelques années.

- Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose aussi de conserver, toujours sans changement, son
- programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau
- 3 PC 440 pour continuer à favoriser l'installation de tel système dans le marché affaires où
- 4 l'intérêt continue de croître. Il propose enfin de conserver son programme d'aide financière à
- 5 l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage PC 460 dont la
- 6 période de retour sur l'investissement a été significativement réduite en 2010-2011 pour
- 7 stimuler l'intérêt pour cette mesure efficace et rentable qui éprouve encore de la difficulté à
- 8 percer dans le marché.
- 9 Le FEÉ continuera évidemment à traiter les demandes des participants de manière efficace,
- simple et rapide parce qu'il s'agit d'un élément clé dans le succès des programmes qui
- 11 s'adressent à cette clientèle.

12 LES PROGRAMMES

13 PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces

- 14 Description du programme
- 15 Ce programme a pour but d'accroître le nombre de nouveaux bâtiments commerciaux,
- institutionnels et industriels qui dépasse d'au moins 25 % les normes d'efficacité énergétique
- décrites dans le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB) de 1997, et ce,
- grâce à une aide financière couvrant une partie des surcoûts de construction.
- 19 Au cours des dernières années, le niveau de rendement énergétique de la conception de ces
- 20 nouveaux bâtiments efficaces devait être validé par RnCan pour être admissible au programme.
- 21 Cependant, Ressources naturelles Canada a mis fin à son service de validation technique
- 22 (simulation) gratuit le 31 mars 2011. À partir de ce moment, le FEÉ a du pris la relève pour faire
- 23 valider les simulations techniques de rendement énergétique des bâtiments par un tiers
- indépendant, ce qu'il continuera de faire au cours de l'année 2011-2012.
- 25 Participants
- Le nombre de participants est établi à partir de l'analyse de différents intervenants dans le
- 27 marché (firme d'ingénieurs et architectes, responsable du programme de validation de RnCan).
- 28 Il tient compte des projets en préparation dont la mise en service est prévue au cours de
- 29 l'année 2011-2012.

1 Aide financière

- 2 Le FEÉ verse une aide financière de 1,50 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé et offre
- aux participants un montant maximum d'aide financière de 300 000 \$ par année.

4 PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments

- 5 <u>Description du programme</u>
- 6 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage pour des bâtiments
- 7 commerciaux, institutionnels et industriels par le biais d'une aide financière versée sur la base
- des mètres cubes économisés engendrés par les travaux de rénovation éconergétique portant
- 9 sur l'enveloppe des bâtiments.

10 Participants

- Le nombre de participants prévu à ce programme continue d'augmenter. Comme ce fut le cas
- au cours des dernières années, les budgets accordés par le gouvernement pour la rénovation
- de bâtiments continueront à permettre de réaliser et de terminer un grand nombre de projets
- dans le secteur institutionnel (commissions scolaires, bâtiments du secteur de la santé et des
- 15 services sociaux, etc.).

16 Aide financière

- 17 L'aide financière offerte par le FEÉ correspond à une remise progressive en argent pour
- 18 chacune des tranches de gaz naturel économisé établies de la façon suivante :

19 Remise en argent :

- 1^{er} palier : 0,50 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 0 à
- 5 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 22 2^e palier : 0,60 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 5,1 à
- 7,5 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 3^e palier: 0,70 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 7,6 à
- 25 10 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 4^e palier: 0,80 \$ /m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 10,1
- 27 à 15 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 5^e palier: 0,90 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de
- 29 15,1 % et plus de la consommation totale de chauffage du bâtiment.

- 1 L'aide financière est donc le résultat de l'addition des montants découlant des économies
- 2 attribuables à chaque palier.
- 3 Le maximum de la remise en argent ne peut dépasser 50 % du coût des mesures, et ce, jusqu'à
- 4 concurrence de 40 000 \$ pour les clients ayant un volume de consommation inférieur à 150 000
- 5 mètres cubes et de 100 000 \$ pour les clients ayant un volume de consommation de 150 000
- 6 mètres cubes ou plus.
- Les économies d'énergie sont évaluées à l'aide d'un tableau de mesures normatives ou grâce
- 8 aux études de faisabilité qui sont réalisées dans le cadre du programme.

9 PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau

- 10 <u>Description du programme</u>
- 11 Ce programme vise à générer des économies de chauffage de l'air et de l'eau en aidant
- financièrement les clients qui font l'acquisition de système fonctionnant à l'énergie solaire.
- Le FEÉ s'appuie sur le répertoire des produits certifiés par RnCan dans le cadre du programme
- écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable et sur la certification de l'Association canadienne
- de normalisation (CSA) pour établir la liste des capteurs solaires admissibles à l'aide financière
- dans le cadre de son programme et pour valider leur efficacité.
- 17 Participants
- Le FEÉ concentre ses efforts sur les propriétaires dont les bâtiments ont un besoin important
- d'apport d'air frais et d'évacuation d'air vicié pour promouvoir la technologie des murs solaires.
- 20 Aide financière
- Le FEÉ offre une aide financière de 3 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé.
- L'aide financière maximale accordée est de 300 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % du coût du
- projet, en considérant toutes les aides financières reçues ou prévues de manière à s'assurer
- 24 que les participants contribuent à couvrir un minimum de 25 % du coût des mesures.
- 25 Pour évaluer les économies d'énergie de chaque projet, le FEÉ demande au participant de
- 26 présenter les résultats des simulations réalisées avec les logiciels reconnus pour des mesures
- 27 de chauffage renouvelable.

PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage

3 <u>Description du programme</u>

- 4 Ce programme consiste à encourager financièrement l'achat d'un système de récupération de
- 5 la chaleur des eaux de drainage. Un tel système est constitué d'un tube central en cuivre de
- 6 même diamètre que le drain. Les eaux de drainage glissent sur la paroi interne du tube central
- 7 en cuivre, autour duquel est enroulé un serpentin en cuivre, ce qui fait en sorte de préchauffer
- 8 l'eau froide provenant du réseau d'aqueduc.

9 Participants

- Le FEÉ collabore avec les fabricants et distributeurs des différents systèmes offerts au Québec
- pour promouvoir la récupération de chaleur des eaux de drainage. Il en fait également la
- promotion auprès des « influenceurs » et des plombiers.

13 Aide financière

- Le FEÉ offre une aide financière de 3 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé.
- L'aide financière maximale accordée est de 300 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % du coût du
- projet, en considérant toutes les aides financières reçues ou prévues de manière à s'assurer
- que les participants contribuent à couvrir un minimum de 25 % du coût des mesures.
- 18 L'évaluation des projets se fait avec l'aide des manufacturiers, grâce aux analyses effectuées
- par des firmes de génie-conseil et du calculateur d'économies d'énergie développé par le FEÉ
- au cours de l'année 2009-2010. Le FEÉ s'est également doté, au cours de la même année,
- 21 d'une politique pour valider l'efficacité des unités offertes sur le marché et pour établir leur
- 22 admissibilité aux programmes du FEÉ.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION

Réalisations

23

24

- 25 Depuis les neuf dernières années, le programme Nouvelles technologies et projet de
- 26 démonstration du FEÉ a permis de soutenir plus de 50 projets en accordant près de 2 millions
- 27 de dollars en aide financière. Tout programme visant à financer l'innovation technologique

- comporte son lot de réussite et d'échec. Le FEÉ dresse toutefois un bilan très positif de ses
- 2 neuf années d'activité dans le financement de technologies et d'approches innovatrices en
- 3 efficacité énergétique.
- 4 Plusieurs projets soutenus par le FEÉ ont été couronnés de succès. On peut souligner, en
- 5 autre, le développement de trois capteurs solaires de fabrication québécoise. Ces capteurs
- 6 figurent maintenant dans les produits solaires les plus vendus au Québec. Un de ceux-ci figure
- 7 même dans les capteurs les plus performants sur le marché selon la Canadian Standards
- 8 Association¹³. Le programme de nouvelles technologies du FEÉ a aussi soutenu le
- 9 développement d'un mur préfabriqué à haute efficacité énergétique, une première sur le marché
- nord-américain. Ce produit a d'ailleurs été utilisé pour la construction du premier bâtiment
- 11 commercial certifié LEED NC (Leadership in Energy and Environmental Design New
- 12 Construction) au Québec.
- Le FEÉ a également contribué au développement de système de récupération de la chaleur des
- eaux de drainage en développant des outils pour simuler les économies d'énergie de ces
- 15 systèmes et en permettant de réaliser le premier projet d'envergure pour cette nouvelle
- technologie avec l'installation de près de 273 récupérateurs de chaleurs dans un vaste parc
- immobilier à Montréal.
- Le programme de nouvelles technologies du FEÉ a aussi permis de réaliser le premier projet de
- démonstration des économies liées à l'installation d'écran thermique dans le domaine serricole.
- Les résultats de ce projet de mesurage sont aujourd'hui utilisés par l'ensemble de l'industrie des
- 21 producteurs en serres du Québec.
- 22 Il est important de souligner qu'au cours de ses années d'activité en innovation technologique,
- le FEÉ a réussi à développer des liens étroits avec les principales agences fédérales actives au
- 24 niveau de la recherche dans le secteur énergétique. En partenariat avec plusieurs de ces
- organismes le FEÉ a participé à plusieurs projets de recherche et d'expérimentation d'une
- grande qualité. Le FEÉ a aussi accordé, au cours des dernières années, une attention
- 27 particulière à l'arrimage de ses activités avec les autres organisations qui sont actives dans le
- domaine de l'innovation technologique tel que l'Agence de l'efficacité énergétique et Hydro-

Original : 2011.04.29

¹³ CSA Certified product listings, http://directories.csa-international.org

- 1 Québec. Cet arrimage a grandement facilité la réalisation de projets qui ont bénéficié d'un
- 2 financement multisource.
- 3 Le FEÉ est fier de sa contribution dans le domaine de l'innovation technologique en efficacité
- 4 énergétique et souhaite que ses activités soient poursuivies après sa dissolution au bénéfice
- 5 des acteurs et des entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'efficacité énergétique

6 Activités pour l'année 2011-2012

- 7 C'est avec regret que le 28 février 2011, le FEÉ a dû mettre fin à son programme Nouvelles
- 8 technologies et projet de démonstration. Il a pris cette décision pour éviter de se retrouver dans
- 9 une situation ou il faudrait poursuivre la supervision de plusieurs projets après le
- 30 septembre 2012, date où sa dissolution est prévue.
- L'appel de propositions que le FEÉ devait lancer au mois de mai 2011 a donc été annulé. Ainsi,
- depuis le mois de mars 2011, le FEÉ n'a accepté aucun nouveau projet dans le cadre de ce
- 13 programme.

21

- Le FEÉ demande toutefois à la Régie d'autoriser un budget de 200 000 \$ pour lui permettre de
- 15 respecter ses engagements envers les promoteurs des onze projets en cours de réalisation.
- Les ententes qu'ils ont signées avec le FEÉ prévoient, en effet, plusieurs versements d'aide
- financière à différentes étapes des projets et plusieurs de ces versements sont prévus au cours
- 18 de l'année 2011-2012.
- 19 Par ailleurs, le FEÉ a mis fin à sa participation aux Conférences téléphoniques Innovation de
- 20 l'AEÉ qui réunissent des représentants de Gaz Métro et d'Hydro-Québec.

PLAN D'ÉVALUATION

- Au mois de janvier 2011, le FEÉ a suspendu les évaluations de programmes prévues au cours
- 23 de l'année 2010-2011 soit, les programmes d'aide financière à l'achat de système de
- 24 préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs sociocommunautaire et affaires
- 25 PS 151 et PC 440 ainsi que l'évaluation de l'activité Nouvelles technologies. L'objectif du FEÉ
- était d'éviter de dépenser des sommes importantes pour évaluer des programmes dont l'avenir

- 1 était très incertain dans la mesure où il n'avait aucune assurance concernant leur transfert au
- 2 PGEÉ de Gaz Métro.
- 3 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ n'a toujours aucune indication concernant le transfert de ses
- 4 programmes au PGEÉ de Gaz Métro. Cherchant toujours à éviter des dépenses inutiles pour
- 5 évaluer des programmes qui pourraient être aboli au moment de sa dissolution, le FEÉ suspend
- 6 définitivement l'évaluation de ces programmes soit, l'évaluation des programmes d'aide
- financière à l'achat de système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs
- 8 sociocommunautaire et affaires PS 151 et PC 440 et de l'activité Nouvelles technologie
- 9 initialement prévu pour l'année 2010-2011 ainsi que l'évaluation du programme de rabais à
- l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 prévu pour l'année 2011-2012.
- D'autre part, le FEÉ ne dispose plus du personnel nécessaire pour réaliser les évaluations de
- programmes qui étaient prévues, ni pour lancer un nouvel appel de proposition en nouvelle
- technologie. Il ne serait pas en mesure de recruter et de former une nouvelle ressource dans le
- but de poursuivre ces activités. Il estime également que le recrutement d'un nouvel employé
- 15 ayant la formation et l'expérience nécessaires pour réaliser ces activités, alors que sa
- dissolution est annoncée, serait presque impossible. Enfin, il constate qu'il lui serait presque
- impossible de superviser et d'encadrer des consultants externes auxquels ces mandats
- 18 pourraient théoriquement être confiés.

GESTION ET COMMERCIALISATION

- 20 Pour l'exercice 2011-2012, le FEÉ prévoit dépenser 513 448 \$ pour la commercialisation et la
- gestion de ses programmes. Le FEÉ prévoit également dépenser 20 000 \$ pour des activités de
- sensibilisation dans le marché.

Gestion du FEÉ

- 24 En plus du directeur général, l'équipe du FEÉ est composée de quatre personnes: un conseiller
- 25 principal, un conseiller sectoriel et deux adjointes administratives dont une à temps partiel. Le
- 26 FEÉ accueille également, à l'occasion, un stagiaire en communication pour compléter son
- 27 équipe.

19

23

1 Commercialisation

- 2 Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ continuera de faire la promotion de ses programmes en
- 3 s'arrimant au Plan de communication de Gaz Métro et en continuant à prioriser les outils
- 4 internes de Gaz Métro comme le *Bulletin bleu*. Le FEÉ concentrera évidemment ses activités de
- 5 commercialisation sur les programmes qui pourraient être transférés au PGEÉ de Gaz Métro
- 6 avec l'autorisation de la Régie dès qu'il aura été informé des orientations de Gaz Métro sur
- 7 cette question. Il avisera également les clients concernés si certains de ses programmes
- 8 devaient prendre fin en septembre 2012.

9 Sensibilisation

- Pour l'année 2011-2012, le FEÉ poursuivra les activités de sensibilisation auprès des clients de
- Gaz Métro dans les secteurs sociocommunautaire et institutionnel. Ces activités résultent
- d'ententes particulières avec des organismes tels que la FÉCHIMM et le RQOH. Cette
- 13 approche plus personnalisée est certainement celle qui est la plus susceptible de susciter de
- l'intérêt pour l'efficacité énergétique auprès des membres de ces organismes.

15 CONCLUSIONS

- 16 En conclusion, pour mettre en œuvre son Plan d'action 2011-2012, le FEÉ demande à la
- 17 **Régie:**
- D'autoriser le budget demandé de 4 160 430 \$.

19 Pour le secteur FR et sociocommunautaire

- De l'autoriser à poursuivre, sans aucune modifications autres que celles autorisées
- suite aux évaluations de programmes, les quatre programmes offerts au cours de
- 22 l'année tarifaire 2010-2011 soit :
- \rightarrow le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
- 24 chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu PFR 160;
- \rightarrow le programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de logements
- sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire PS 120 ;

- → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
 chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire
 PS 150 ;
- → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de
 l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire PS 151.

Pour le secteur résidentiel

6

12

13

14

15

- De l'autoriser à poursuivre, sans changement, les deux programmes offerts au cours de l'année tarifaire 2010-2011 soit :
- 9 → le programme de rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 ;
- → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
 chaleur des eaux de drainage PR 360.

Pour le secteur CII

- De l'autoriser à poursuivre, sans aucun changement autres que celles autorisées suite aux évaluations de programmes, les quatre programmes offerts au cours de l'année tarifaire 2010-2011 soit :
- → le programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces
 PC 410 ;
- → le programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des
 bâtiments PC 420 ;
- → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de
 l'air ou de l'eau PC 440 ;
- → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
 chaleur des eaux de drainage PC 460.

24 Pour les autres dépenses prévues au Plan d'action 2011-2012 du FEÉ

- D'autoriser un budget de 200 000 \$ pour le volet Nouvelles technologies.
- D'autoriser des dépenses de 20 000 \$ pour la sensibilisation.

• Et d'autoriser des dépenses de 513 448 \$ pour la gestion et la commercialisation de l'ensemble des activités du FEÉ.

ANNEXE A: TABLEAUX ET FIGURE

LES PRÉVISIONS ET LES TABLEAUX FINANCIERS DU FEÉ

TABLEAU 1 : PRÉVISIONS 2011-2012 DU FEÉ

	2011-2012								
	Participant /prévision	Économies nettes /prévision*	Budget /prévision						
	nb	m³	\$						
Clientèle FR et Sociocommunautaire									
PFR 160 - Récupérateurs	15	3 165	15 885 \$						
PS 120 - Rénovations	20	115 240	230 480 \$						
PS 150 - Récupérateurs	2	8 800	30 800 \$						
PS 151 - Solaire	2	18 000	108 000 \$						
TOTAL	39	145 205	385 165 \$						
Clientèle Résidentielle									
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	27 755	86 975 \$						
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	10 452	16 000 \$						
TOTAL	215	38 207	102 975 \$						
Clientèle CII									
PC 410 - Construction	6	310 857	478 242 \$						
PC 420 - Rénovation	72	1 278 707	1 065 600 \$						
PC 440 - Solaire	25	366 206	1 241 400 \$						
PC 460 - Récupérateur	8	49 920	153 600 \$						
TOTAL	111	2 005 690	2 938 842 \$						
Nouvelles technologies			200 000 \$						
TOTAL PROGRAMMES	365	2 189 102	3 626 982 \$						
Sensibilisation			20 000 \$						
Gestion et commercialisation			513 448 \$						
GRAND TOTAL	365	2 189 102	4 160 430 \$						

^{*}Les économies nettes correspondent aux économies brutes moins les économies attribuables aux opportunistes.

FIGURE 1 : COÛTS DES MESURES EN \$/m³ ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE

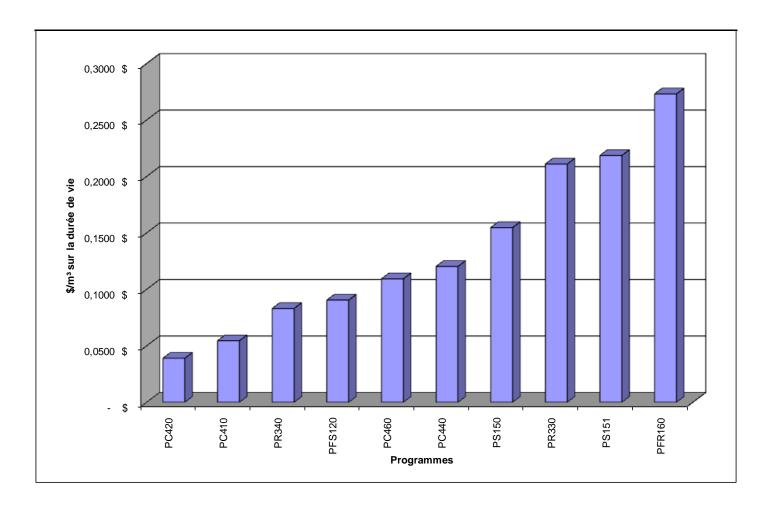


TABLEAU 2 : ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2011-2012

			Participants	Économies	Aides financières	Coût direct du programme	Support et administration	Nouvelles technologies	Projets spéciaux	Dépenses
Tarif	Palier	volume palier		m³	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GRAND T	OTAL									
1	1	10 950	249,89	58 887	150 021 \$	4 581 \$	46 262 \$	303 \$	30 \$	201 197 \$
1	2	36 500	26,24	124 512	272 158 \$	135 \$	938 \$	422 \$	42 \$	273 696 \$
1	3	109 500	46,90	582 477	1 132 057 \$	4 626 \$	32 026 \$	14 381 \$	1 438 \$	1 184 529 \$
1	4	365 000	28,24	644 540	1 021 847 \$	16 225 \$	111 937 \$	50 162 \$	5 016 \$	1 205 188 \$
1	5	1 095 000	12,64	535 486	667 022 \$	20 906 \$	143 622 \$	64 195 \$	6 420 \$	902 165 \$
1	6	3 650 000	1,02	140 365	125 993 \$	5 623 \$	72 393 \$	41 628 \$	4 163 \$	249 800 \$
1	7	3 650 000 +	0,06	102 835	57 883 \$	3 904 \$	50 269 \$	28 908 \$	2 891 \$	143 856 \$
Total tarif 1			365,00	2 189 102	3 426 982 \$	56 000 \$	457 448 \$	200 000 \$	20 000 \$	4 160 430 \$
Total		365	2 189 102	3 426 982 \$	56 000 \$	457 448 \$	200 000 \$	20 000 \$	4 160 430 \$	

Notes: 1. Les coûts directs des programmes comprennent: Développement & Formation, Commercialisation et Suivi & Évaluation.

TABLEAU 3 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG

		2011-2012
Composantes	kg/GJ	Prévisions (kg)
NO _x	0,0208	1 708
SO _x	0,0004	33
Particules	0,0060	493
CO	0,0070	575
VOCs	0,0030	246
CH₄	0,0010	82
N ₂ O	0,0014	115
CO ₂	51,000	4 186 672

 $1 \text{ GJ} = 26,66 \text{ m}^3$

Source: Consumer's Gas, EBRO 480, Exhibit D2, Schedule 1, page IV-21

TABLEAU 4 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$

Composantes			2011-2012
		\$/GJ	Prévisions
NO _x		0,1800	14 776 \$
SO _x		0,0001	10 \$
Particules		0,0300	2 463 \$
СО		0,0100	821 \$
VOCs		0,0100	821 \$
CH₄		0,0003	26 \$
N ₂ O		0,0065	534 \$
CO ₂	15\$	0,7650	62 800 \$
CO ₂	50 \$	2,5500	209 334 \$
CO ₂	100\$	5,1000	418 667 \$

 $^{1 \}text{ GJ} = 26,66 \text{ m}^3$

TABLEAU 5 : TESTS DE RENTABILITÉ 2011-2012

	Code	2011-2012											
Programmes		Participants nets	Économies (m³)	Coûts directs du programme*	Subventions	TNT	TP	TCTR	TCS - 15\$	TCS - 50\$	TCS - 100\$		
Programmes tangibles résidentiels													
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	107	27 755	2 700 \$	86 975 \$	(196 420) \$	307 119 \$	6 678 \$	28 591 \$	67 631 \$	123 402 \$		
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	39	10 452	900 \$	16 000 \$	(64 781) \$	73 487 \$	318 \$	6 795 \$	18 334 \$	34 818 \$		
Sous-total		146	38 207	3 600 \$	102 975 \$	(261 201) \$	380 605 \$	6 996 \$	35 386 \$	85 965 \$	158 220 \$		
Programmes tangibles faible revenu et sociocommunautaire													
RÉCUPÉRATEURS [FR]	PFR160	15	3 165	900 \$	15 885 \$	(36 880) \$	28 692 \$	(9 838) \$	(7 926) \$	(4 519) \$	348 \$		
RÉNOVATIONS [SC]	PFS120	20	115 240	2 700 \$	230 480 \$	(484 760) \$	749 751 \$		263 629 \$	376 451 \$	537 626 \$		
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	2	8 800	900 \$	30 800 \$	(57 646) \$	59 679 \$	(1 660) \$	3 657 \$	13 129 \$	26 661 \$		
SOLAIRE [SC]	PS151	2	18 000	900 \$	108 000 \$	(144 568) \$	40 186 \$	(96 665) \$	(85 790) \$	(66 414) \$	(38 736) \$		
Sous-total		39	145 205	5 400 \$	385 165 \$	(723 853) \$	878 307 \$	92 136 \$	173 570 \$	318 646 \$	525 898 \$		
Programmes tangibles CII													
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	6	310 857	2 700 \$	478 242 \$	(1 022 141) \$	1 140 024 \$	19 483 \$	212 117 \$	555 302 \$	1 045 567 \$		
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	56	1 278 707	16 200 \$	1 065 600 \$	(2 830 006) \$	8 764 196 \$	3 491 960 \$	4 392 854 \$	5 997 828 \$	8 290 649 \$		
SOLAIRE [CII]	PC440	22	366 213	7 200 \$	1 241 400 \$	(1 848 523) \$	1 740 493 \$	(231 420) \$	18 596 \$	464 008 \$	1 100 312 \$		
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	8	49 920	900 \$	153 600 \$	(255 057) \$	298 188 \$	21 325 \$	52 260 \$	107 372 \$	186 102 \$		
Sous-total		92	2 005 697	27 000 \$	2 938 842 \$	(5 955 727) \$	11 942 901 \$	3 301 348 \$	4 675 828 \$	7 124 511 \$	10 622 630 \$		
Programmes intangibles													
SENSIBILISATION FR & SC	SEN-FR	-	-	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total		-	-	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
Autres activités													
Nouvelles technologies et projets spéciaux				293 192 \$									
Administration du feé				384 256 \$									
Sous-total				677 448 \$									
TOTAL		277	2 189 109	733 448 \$	3 426 982 \$	(6 940 781) \$	13 201 813 \$	3 400 480 \$	4 884 784 \$	7 529 122 \$	11 306 749 \$		

^{*}Comprend les postes suivants: Développement & Formation, Commercialisation et Suivi & Évaluation.

TABLEAU 6: TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

Programmes	Code	(us/su) (ansommation totale	Chauffage (us/₅u)	os B (m³/an)	(sepuns) (sequins)	ਤੂੰ Économies unitaires	60 Économies primière année	go go genomies sur la durée de vie	Opportunistes	⑥ Coût incrémental - Cas type	Mise de fonds des participants - Cas type	Aide financière - Cas type	Participants nets (2011-2012)
Programmes tangibles résidentiels													
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	3 120	2 632	488		260	28	0,56			180		107
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	4 538	3 698	840	30	268	10	0,31	3	1 059	659	400	39
Programmes tangibles faible revenu et sociocommunautaire	DED460	4.500	0.000	0.40	00	044	٥	0.00		4.050	0	4.050	45
RÉCUPÉRATEURS [FR] RÉNOVATIONS [SC]	PFR160 PFS120	4 538 43 290	3 698 35 070	840 8 220		211 5 762	3 115	0,09 2,88			0 2 414	. 000	15 20
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	112 000	90 000	22 000		4 400	9	0,26		17 600	2 200		20
SOLAIRE [SC]	PS151	112 000	90 000	22 000		9 000	18	0,20		90 000		54 000	2
Programmes tangibles CII		000	20 000	500		0 000	10	0,01	ľ	22 230	00 000	2.000	
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	139 838	111 871	27 967	30	53 138	311	9,33	3	254 118	174 411	79 707	6
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	199 583	164 110	35 473		22 769	1 279	31,97		34 185		14 800	
SOLAIRE [CII]	PC440	184 701	124 778	59 923		16 552	366	10,99	12	89 145	39 489	49 656	56 22 8
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	160 000	128 000	32 000	30	6 400	50	1,50	3	27 500	8 300	19 200	8